

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE DENNEVILLE

## REUNION du 25 NOVEMBRE 2013

Convocation du 18 novembre 2013

Séance : Ordinaire

Heure : vingt heures trente minutes

**Présents :** MM. de LA FOURNIERE Gérard, HAIZE Marie-Josèphe, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, MAUDUIT Karine, LAISNE Alain, LEVALLOIS Nathalie, JEAN Alain, HEURTEVENT Mickaël et LEMONNIER Gilbert.

**Absent excusé :** M. HAUPAIS Jacques

**Secrétaire de séance :** M. HEURTEVENT Mickaël



M. le Maire interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant la séance précédente. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2013.

### **I. Tarif cantine 2014 :**

M. le Maire fait part du nouveau tarif des repas fournis au sein des écoles, fixé par le Département pour l'année 2014 et proposé par le Collège de Portbail, soit 2,88 € le repas. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'appliquer ce tarif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### **II. Poste Agent administratif :**

M. le Maire rappelle que Mme Laurence RODRIGUEZ occupe un poste d'agent administratif suite à deux Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi consécutifs de 6 mois sur la base de 30h/35h, qui arrivent à échéance le 27 décembre prochain. Après vérification Mme RODRIGUEZ pourra être reconduite dans les mêmes conditions pour une période de 12 mois.

Rappel de ses fonctions : tenue de l'agence postale communale / remplacement du personnel administratif communal / agent d'animation culturelle et ludique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents donne un avis favorable à la reconduction de ce contrat.

### **III. Réfection de voirie : Rue André Pelca**

M. le Maire rapporte les travaux exécutés par l'entreprise LAROZE : arasement des accotements et pose d'avaloirs eaux pluviales rue André Pelca.

Il est nécessaire maintenant d'envisager les travaux suivants :

- réfection de la route
- mise à la côte des tampons

L'entreprise SITPO concernée sur une partie de ces travaux devra être recontactée pour définir leur prise en charge au titre du marché concernant l'assainissement collectif, et l'entreprise LAROZE pour compléter cette remise en état.

A cette occasion, il a été reparlé du projet d'aménagement d'une zone à 30Km/H sur le secteur de la plage. Ce projet n'ayant pas pour l'instant reçu une approbation générale, M. le Maire propose de faire appel à la Direction Départementale des Routes pour une étude plus générale permettant de trouver une solution plus opportune (coût l'intervention pour 10 heures d'études : 500 €).

En attendant, la Direction des Routes propose déjà le prêt d'un ou deux « coussins berlinois » pour la saison estivale prochaine à titre d'essai (positionnement envisagé rue de la Mer et rue André Pelca).

### **IV. Projet Centre Bourg :**

M. le Maire indique que la progression du chantier a une quinzaine de jours d'avance. Par contre, une des entreprises intervenantes, la société GORREGUES ayant des problèmes de personnel, risque de ralentir l'avancement des travaux. Par conséquent, une surveillance plus appuyée sera mise en œuvre pour contrôler les moyens humains qu'on leur demande de mettre en place.

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE DENNEVILLE

Sur le plan financier, M. le Maire confirme après réponse de la Direction des Impôts que la T.V.A. peut être récupérée sur la partie commerce uniquement (aucune possibilité d'option n'est prévue pour la location de locaux destinés à l'habitation et sur les VRD). D'après l'article 260-2°, le code général des impôts prévoit la possibilité d'option pour l'assujettissement à la T.V.A. concernant la location des locaux nus pour les besoins de l'activité professionnelle du preneur assujetti. Les loyers devront donc être soumis à T.V.A. Lors de chaque dépense, si celle-ci est commune au local commercial et aux logements, une clef de répartition devra être établie qui pourra être, dans la mesure où cela se justifie, un prorata en fonction des surfaces.

Pour information le montant de T.V.A. récupérable sur l'ensemble du projet s'élèverait à environ 57 000,00 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- opte pour l'assujettissement à la T.V.A.

- précise que l'assujettissement à la T.V.A. concerne uniquement les études et travaux de construction de ce local commercial.

- définit la répartition comme suit :

  - surface utile totale : 345,62 m<sup>2</sup>

  - surface utile local commercial : 201,83 m<sup>2</sup> (soit 58,40%)

### **V. Questions diverses :**

- **Repas des Aînés du 8 décembre 2013** : M. le Maire donne lecture des deux propositions de menus adressées par les traiteurs LA CAMPAGNARDE (Montebourg) et LECERF (Portbail). Après consultation, le Conseil Municipal retient le devis des établissements LECERF au prix de 27 € par personne. A cette occasion, un bouquet de fleurs sera offert à la doyenne et un ballotin de chocolats au doyen.

- **Plan « Grand Froid »** : Suite à l'épisode neigeux exceptionnel du début de l'année, Mme HAIZE propose de mettre en place une organisation pour faire face à une éventuelle situation identique.

  - établissement d'un listing des personnes fragiles et isolées par secteur, attribué à des élus référents.

  - rappel en cas d'alerte « orange » : dès la veille l'agent technique devra rentrer chez lui avec le tracteur communal pour être opérationnel dès le lendemain. Les entreprises GOSSELIN et CUQUEMEL seront chargées respectivement du déneigement du bourg et de la plage en commençant par les élus référents.

- **Vœux du Maire du 4 janvier 2014** : A cette occasion la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale sera remise à trois agents communaux pour leurs 20 ans de service: Véronique LANGLOIS, Pierrette VASSELIN et Philippe VASSELIN.

Un chèque cadeau de 30 € à valoir au magasin LEPOITTEVIN à La Haye du Puits leur sera offert.

- **Divers** : Mme HAIZE rapporte la proposition de la directrice de la Poste de Barneville-Carteret de faire imprimer des enveloppes pré-affranchies avec une vue de Denneville qui seraient mises en vente à l'Agence postale. L'accord est donné pour un premier tirage de 500 enveloppes (clichés à choisir).

Il a été également évoqué la possibilité de mettre en place des chèques cadeaux délivrés par la Poste, habilitée désormais à percevoir des règlements par mandats administratifs, pour le personnel communal. Considérant le coût de l'opération et le peu de commerçants partenaires, le projet n'est pas retenu.

*L'ordre du jour étant épuisé  
La séance est levée à 23h00*